



Avenant N°1
Marché 230119
Lot 1 (VRD)

Avenue de la Grande Chartreuse
Aménagement de l'avenue de la Grande
Chartreuse (RD 912) – Commune de Chambéry

Version du 12 Août 2024

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

Le groupement SPIE BATIGNOLLES TP AURA Savoie (mandataire) / SPIE BATIGNOLLES TP AURA / MAURO, mandataire du marché pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse représentée par M. FONTAINE,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Grand Chambéry est maître d'ouvrage pour les aménagements qui sont réalisés sur l'avenue de la Grande Chartreuse (RD 912), section comprise en amont du boulevard de Bellevue à Chambéry.

Le projet prévoit :

- La création de continuité piétonne accessible ;
- La dépose et repose des clôtures des jardins familiaux ;
- Le déplacement et la mise en accessibilité de l'arrêt « Stalingrad », dans le sens Jacob-Bellecombette vers Chambéry ;
- L'aménagement d'une bande cyclable dans le sens Chambéry vers Jacob-Bellecombette ;
- La création de deux plateaux surelevés avec passage piétons ;
- La création d'une écluse de ralentissement des véhicules avec zone de stationnement du camion grue de collecte des ordures ménagères ;
- L'installation de dispositifs de soutènement (pré-murette) ;
- La sécurisation des carrefours ;
- La création de grilles de collecte d'eau pluviales ;
- La mise en place d'un réseau de fibre optique ;
- Le recalibrage et la réfection de la chaussée.

Ces travaux ont fait l'objet de deux lots par le biais du lot n°1 (VRD) et lot°2 (enrobés et autres revêtements de surface) de l'accord cadre.

Le présent avenant concerne le lot n°1 (VRD).

Le lot 1 inclut les prestations suivantes :

- Les détails d'exécutions particulières ;
- La dépose et repose de mobiliers réutilisés en tout genre ;
- Les terrassements et les remblaiements ;
- La démolition des enrobés existants ;
- La création de grilles de collecte d'eau pluviales et leur raccordement au collecteur ;
- La pose des bordures, dalles de vigilance et dalles podotactiles ;
- La pose de gaine pour la reprise du réseau d'éclairage public et le réseau de vidéosurveillance de la commune ;
- La pose de gaine pour l'enfouissement du réseau de télécommunication ;
- L'établissement des plans de récolement.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- de rendre définitifs des prix nouveaux provisoires notifiés au cours du chantier,
- d'intégrer des quantités complémentaires pour certaines prestations et d'apporter la justification de ces prix nouveaux (PN) et des quantités.
- enfin, en lien avec les travaux complémentaires, de prolonger le délai des travaux.

• **Prix nouveaux :**

Les prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Quantité	Unité	Prix unitaire € H.T.	Montant € H.T.
PN 01a	Mur de soutènement en pré-murette hauteur 0.75m avec semelle	138	ML	180,00 €	24 840,00€
PN 01b	Mur de soutènement en pré-murette hauteur 0.75m complémentaire (sans semelle)	138	ML	145,00 €	20 010,00 €
PN 3	Fourniture et pose de clôture souple hauteur 1.20m	35	ML	60	2 100,00 €

Les prestations nouvelles représentent un coût de +46 950,00 € HT.

• **Quantités complémentaires :**

Suite à un éboulement du terrain lors de la réalisation des pré murettes de soutènement, il a été nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée dans la géotechnique pour établir un diagnostic du terrain en place.

La nature du terrain sur l'avenue de la Grande Chartreuse étant trop instable, cela nous a imposé de modifier la hauteur des murs de soutènement et d'ajouter un dispositif de drainage des eaux pluviales à l'arrière du mur. Ainsi, les pré-murettes de hauteur 1.00m ont été remplacées par deux pré-murettes de hauteur 0.75m, permettant de mieux soutenir les talus et éviter d'autres éboulements (hauteur totale finale du mur = 1m50).

Un dispositif de drainage a été ajouté en pied de talus, à l'arrière du mur et sur toute sa hauteur (drain, matériaux drainants, géotextile). Ces prestations font l'objet de travaux supplémentaires, et les prix utilisés sont ceux du marché accord cadre.

Ces modifications des pré murettes et l'ajout du drainage sont appliqués sur toute la longueur de soutènement, soit 138 mètres.

De plus, du fait de l'instabilité du terrain, et la proximité de nos travaux vis-à-vis d'un muret de clôture privé, il devient nécessaire de démolir le muret et la clôture du riverain sur 30 mètres, puis le reconstruire une fois les terrassements et remblaiements terminés.

Le diagnostic puis la recherche des solutions techniques par l'entreprise et le maître d'œuvre ont entraîné un arrêt du chantier à partir du 03 Mai 2024, avec une reprise des travaux prévue le 19 Août 2024.

Enfin, plusieurs modifications de travaux, qui sont liées à des modifications de programme et à des modifications techniques du projet ont entraîné la réalisation de prestations nouvelles : sondages supplémentaires, décapage supplémentaire de terre végétale, terrassement supplémentaire lié au soutènement, terrassement supplémentaire dans le rocher.

Ces travaux ne font pas l'objet de prix nouveaux mais ont amené à intégrer des prestations faisant parties du bordereau de prix de l'accord cadre lot n°1 non prévues initialement dans le marché subséquent.

Enfin, certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la hausse ou à la baisse suite à différentes demandes de la maîtrise d'ouvrage ou à des ajustements de quantités liés à la réalité du terrain.

Les évolutions des prestations et des quantités ne faisant pas l'objet de PN conduisent globalement à une augmentation du coût des travaux de + 5 857,27 €.

- **Prolongation du délai :**

En lien avec les travaux complémentaires et les prestations non prévues au marché initial, le délai est prolongé de 8 semaines par rapport au délai initial de 14 semaines, soit un délai global de 22 semaines.

III – Economie du marché

Le détail de la nouvelle économie du marché est le suivant :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Travaux complémentaires	5 857,27 €	1 171,45 €	7 028,72 €
Suppression de la pré murette de 1,00m	- 25 080,00 €	-5 016,00 €	- 30 096,00 €
Ajout du dispositif de drainage	22 280,88 €	4 456,18 €	26 737,06 €
Pré murette de 1.50m	46 950,00 €	9 390,00 €	56 340,00 €
Montant de l'avenant	50 008,15 €	10 001,63 €	60 009,77 €

La nouvelle économie du marché 230119 est donc :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Marché initial	273 644,00 €	54 728,80 €	328 372,80 €
Avenant n°1	50 008,15 €	10 001,63 €	60 009,77 €
Marché après avenant n°1	323 652,15 €	64 730,43 €	388 382,57 €

Dans l'accostage réalisé, le montant de l'avenant au marché de travaux s'élève à 50 008,15 € HT correspondant à une augmentation de 18,27 % du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Pour le groupement d'**entreprises**,

Le vice-président en charge des infrastructures et
des voiries d'agglomération